

Catalogue des Sanctions

Importants :

Toute personne affiliée à un club est visé par le présent règlement.

Les arbitres sont considérés comme tel dès le moment où ils s'équipent et jusqu'au moment où ils quittent l'infrastructure ou qu'ils revêtent l'équipement de leur club. Pendant ce temps, ils sont aptes à prendre toutes les sanctions indiquées dans ce catalogue. Ils ne peuvent cependant pas influencer les faits se déroulant lors de rencontre pour lesquels ils ne sont pas convoqués.

Chaque White Cap doit avoir le cahier des sanctions avec lui lorsqu'il officie.

Sont considérés comme officiels :

- Membres direction NSFL
- Responsables NSFL
- Membres des samaritains
- Chain-men

Toutes les infractions citées dans ce catalogue ne sont valables que si WC a décidé d'exclure un joueur et que les règles d'utilisations sont respectées.

Utilisation :

A la fin du match, le WC rempli le feuille de match. S'il a dû exclure une personne ayant un passeport NSFL, il l'indique sur la feuille de match. **Il inscrit le nom, prénom et n° de passeport de la personne expulsée ainsi que l'article du présent catalogue se rapportant à la faute commise.**

Il informe le membre du club qui signe la feuille de match.

RDTT002

Art. 8 L'arbitre principal :

- A la fin du match le WC doit indiquer via la messagerie spécifique mise en place (What's app) à la direction technique tackle NSFL les informations suivantes:
 - Le nom des deux équipes qu'il a arbitré.
 - Le score du match.
 - Indiquer les expulsions, l'absence d'un arbitre ou fait de jeu sortant de l'ordinaire
- Une heure après la fin du match
 - Transmettre le rapport de match dûment rempli (Photo lisible) par SMS au DT.
 - Transmettre les rosters des deux équipes (photos lisibles) par SMS au DT.

En italique, les fautes dont l'historique n'est pas reporté d'une année à l'autre, les suspensions restent valables.

1. Fautes à l'encontre d'un arbitre ou d'un officiel :

1.1 Manifester son mécontentement à l'encontre d'une décision

Manifester de manière inappropriée ou excessive son mécontentement à l'encontre d'une décision ou de l'appel d'une pénalité d'un arbitre ou d'un officiel.

1^{ère} fois : Avertissement

2^{ème} fois : 1 match de suspension

3^{ème} fois : 2 matchs de suspension

1.2 Insulter un arbitre ou un officiel :

Insulter, diffamer ou calomnier un arbitre ou un officiel.

1^{ère} fois : 2 matchs de suspension

2^{ème} fois : 4 matchs de suspension

3^{ème} fois : 4 matchs de suspension minimum soumis à la Direction NSFL

1.3 Ne pas respecter une décision d'un arbitre ou d'un officiel :

Entrer en conflit verbalement avec un arbitre ou un officiel en ne respectant pas les consignes de ce dernier.

1^{ère} fois : 3 matchs de suspension

2^{ème} fois : 6 matchs de suspension

3^{ème} fois : 6 matchs de suspension minimum soumis à la Direction NSFL

1.4 Menacer un arbitre ou un officiel :

Menacer un arbitre ou un officiel.

1^{ère} fois : 6 mois de suspension au minimum soumis à la Direction NSFL

2^{ème} fois : Exclusion indéterminée de la NSFL

1.5 Toucher, frapper un arbitre ou un officiel :

Tout contact volontaire avec un arbitre ou un officiel de façon à ce que ce dernier puisse se sentir menacé ou agressé.

1^{ère} fois : 24 mois de suspension au minimum soumis à la Direction NSFL

2^{ème} fois : Exclusion indéterminée de la NSFL

2. Fautes de comportement anti-sportif.

Les fautes de comportement anti-sportif ne génèrent pas d'expulsion automatique. Une faute de ce type mène à une pénalité de 15 yards. Si le même joueur commet la même faute, les 15 yards seront appliqués et le fautif sera exclu pour la fin du match en cours et pour le match suivant.

Liste des actions considérée comme des fautes de comportement anti-sportif.

2.1 Insulter un adversaire ou un coéquipier :

Insulter, diffamer ou calomnier un adversaire ou un coéquipier.

2.2 Menacer un adversaire ou un coéquipier :

Menacer un adversaire ou un coéquipier par la parole ou par le geste

2.3 Frapper un adversaire ou un coéquipier :

Frapper un adversaire ou un coéquipier.

2.4 Insulter un tiers :

Insulter une personne extérieure à la NSFL (spectateur, concierge, etc..)

2.5 Menacer un tiers :

Menacer une personne extérieure à la NSFL (spectateur, concierge, etc..)

2.6 Frapper un tiers :

Frapper une personne extérieure à la NSFL (spectateur, concierge, etc..)

2.7 Modifier l'équipement :

Modifier son équipement tout ou en partie (le ballon est considéré comme élément d'équipement) dans le but d'augmenter son impact sur le jeu.

2.8 Perturber le bon déroulement d'une partie :

Utiliser divers méthodes dont le but est d'influer sur le déroulement normal de la partie (utilisation d'un laser pour éblouir l'adversaire, dérober ou cacher des pièces d'équipement d'un adversaire, etc..)

2.9 Actes d'incivilité ou de vandalisme:

Casser, endommager, détériorer, souiller de manière volontaire les infrastructures.

Un joueur exclu pour une faute de comportement anti-sportif est suspendu :

*1^{ère} fois : 1 match de suspension**

*2^{ème} fois : 2 matchs de suspension**

*3^{ème} fois : 2 matchs de suspension au minimum soumis à la Direction NSFL **

*Concernant les expulsions pour les fautes indiquées au point 2, selon la gravité de la faute, la direction NSFL peut décider d'une sanction plus lourde dès la première exclusion (maximum 4 matchs de suspension).

3. Expulsion pour fautes de jeux :

Les fautes de jeux ne génèrent pas d'expulsion automatique. Une faute de ce type mène à une pénalité de 15 yards. Si l'arbitre estime que la faute est grave et volontaire, il peut exclure le fautif directement (même s'il s'agit de la première faute du match). Toute exclusion est pour la fin du match et la ou les matchs suivants.

La répétition d'une faute de jeu commise par le même joueur n'est pas sanctionnée automatiquement par une exclusion. Les fautes seront à chaque fois sanctionnées de 15 yards de pénalité.

Pour exclure un joueur pour une faute de jeu, il faut que celle-ci soit considérée comme volontaire et grave.

Liste des actions considérées comme des fautes de jeu.

3.1 Late hit :

3.2 Unnecessary roughness :

3.3 Face Mask :

3.4 Roughing the passer

3.5 Roughing the kicker

3.6 Collar tackle

Un joueur exclu pour une faute de jeu est suspendu :

1^{ère} fois : 1 match de suspension

2^{ème} fois : 2 matchs de suspension

3^{ème} fois : 2 matchs de suspension au minimum soumis à la Direction NSFL

Certaines fautes de jeu amènent néanmoins une expulsion directe. Elles sont automatiquement jugées comme volontaires et graves.

3.7 Spearing

3.8 Targeting

3.9 Face mask (avec arrachage de casque)

Un joueur exclu pour une faute de jeu est suspendu :

1^{ère} fois : 1 match de suspension

2^{ème} fois : 4 matchs de suspension

3^{ème} fois : 4 matchs de suspension au minimum soumis à la Direction NSFL

4. Autres Fautes :

Certaines fautes indiquées dans les différents règlements doivent également être indiquées sur le rapport de match.

4.1 Non-respect des délais (checking licence)

Un retard dans le checking licence résultant d'une erreur d'un club (articles 19 lettre j et 21 lettre e RDTT001).

La faute doit être sanctionnée d'une perte de down sur le premier play offensif du club fautif.

4.2 Roster rempli de manière incorrecte ou incomplète (RDTT001 art 22 lettre j)

Un roster officiel rempli de manière incorrect ou incomplète.

La faute doit être sanctionnée d'une perte de down sur le premier play offensif du club fautif.

4.3 Intervention d'une personne suspendues, non licenciées et ou disqualifiées (RDTT001 art 25).

Toute personne suspendue, non licenciée ou disqualifiée, n'est pas autorisée à se trouver dans les zones réservées aux joueurs et officiels. Un coach suspendu ou disqualifié doit se trouver à une distance suffisante du terrain, pour que toute influence sur le match soit impossible.

En cas de non-respect, lors de la rencontre l'équipe du fautif prendra automatiquement 15 yards de pénalité et une perte de down. Suite à cela une nouvelle sanction est prise à l'encontre de la personne sanctionnée.

4.4 Infraction à la règle des renforts (RDTT002 art 39 lettre g)

Plus de 4 renforts sont inscrits sur la feuille de match ou/et plus d'1 renfort NSFL est présent sur le terrain à n'importe quel moment du match.

La faute doit être sanctionnée d'une perte de down sur le premier play offensif du club fautif qui suit la décision du WC.

4.5 Falsification de licence :

Modifier, masquer ou altérer un passeport dans le but de déroger aux règlements ou à une décision.

Joueur :

1^{ère} fois : 6 mois de suspension au minimum soumis à la Direction NSFL

2^{ème} fois : Exclusion indéterminée de la NSFL

Club :

1^{ère} fois : Match perdu par forfait et exclusion d'office des play-off

2^{ème} fois : Match perdu par forfait, exclusion d'office des play-off et cas soumis aux présidents des clubs membres lors d'une AGE.

4.6 Falsification de documents officiels :

Modifier, masquer ou altérer un document officiel (modification du rapport d'arbitre par le responsable manifestation, etc). Seul le club est sanctionné.

1ère fois : Match perdu par forfait et exclusion d'office des play-off

2ème fois : Match perdu par forfait, exclusion d'office des play-off et cas soumis aux présidents des clubs membres lors d'une AGE.